

Procès Verbal de la Séance du Conseil Municipal

Du 5 décembre 2013

Étaient présents : Mmes BOQUET, BOUTIGNY, FLOURY, LEBAS, MAILLARD
MM. BOUDIER, DETOURNAY, HAUZAY, JAUDRIAT, LAVENU,
LECORDER, LEGEMBRE, LETHUILLIER, RIBET.

Était absente : Mme LE ROY

Secrétaire de séance : M. BOUDIER

Pouvoirs : Aucun

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 8 octobre 2013**

Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) par M. DEHAIS de la Société GEODEV

ECOLE

- o Compte-rendu du dernier conseil d'école
- o Réforme des rythmes scolaires
- o Repas de Noël : jeudi 19 décembre 2013
- o Logement de fonction : révision du loyer suite au changement de locataires

GESTION DU PERSONNEL

- Création d'un poste de non titulaire d'adjoint technique de 2^{ème} classe

URBANISME/VOIRIE

- Déclassement d'une partie de l'impasse des Filières
- Classement du chemin des Ecoliers dans le domaine public communal

COMMUNAUTE DE COMMUNES ET SYNDICATS

- Désignation d'un référent pour le Conseil en Energie partagée

DIVERS

- o Colis de Noël aux aînés
- o Inauguration et vœux le 18 janvier 2014
- o Réception du personnel
- o Demandes de l'association Modern'Dance

DEVIS ET TRAVAUX

- ✓ Devis des réparations de l'église suite au sinistre du 22 octobre 2013
- ✓ Devis pour la couverture du préau de l'école
- ✓ Estimation des gravillonnages 2014
- ✓ Contrat entretien de la chaudière de l'école

COURRIERS et QUESTIONS DIVERSES

Approbation du procès verbal de la séance du 8 octobre 2013 :

M. RIBET présente le procès-verbal de la séance précédente et le soumet à l'approbation de l'assemblée.

Les membres du Conseil signalent deux erreurs :

- La date de l'état des présences est erronée : il s'agissait de la séance du 8 octobre 2013 et non du 2 juillet 2013.
- Concernant la décision modificative n° 2, les crédits budgétaires sont insuffisants pour pouvoir régler **le prélèvement de la contribution due au titre du FPIC 2013** et non la participation communale au SIRS. De même le compte à débiter est bien le **73925 « Fonds de péréquation des recettes fiscales... »** et non le 6554 « Contributions aux organismes de regroupement ».

Le Conseil Municipal approuve et signe le compte-rendu.

M. DEHAIS de la société GEODEV fait une présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la Commune en début de séance via un diaporama sur vidéoprojecteur.

Compte-rendu du dernier conseil d'école

Mme BOUTIGNY présente le compte-rendu du dernier conseil d'école. Les principales informations sont les suivantes :

- L'effectif global de l'école à la rentrée 2013 est de 71 élèves.
- Les nouveaux délégués de parents d'élèves élus en octobre sont Mmes BACHELET, DESCHAMPS et LEROY.
- Le repas de Noël aura lieu le jeudi 19 décembre 2013.
- Les institutrices ont demandé à avoir de nouveaux téléphones qui pourraient communiquer entre eux (1 base et plusieurs postes).
- La coopérative scolaire a dégagé un bénéfice de 1 440€ à l'issue de l'année scolaire 2012/2013.

Réforme des rythmes scolaires

Mme BOUTIGNY informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été adressé au DASEN le 28 novembre dernier pour demander une dérogation à la mise en place des rythmes scolaires 2014. Cette demande de dérogation, réalisée par toutes les Communes du Territoire en lien avec la Communauté de Communes, porte sur les deux éléments suivants :

- Le choix du samedi matin travaillé au lieu du mercredi
- L'organisation d'activités périscolaires d'une durée d'1h30 et ce, deux jours par semaine au lieu des ¾ d'heures quotidiens prévus par la réforme.

Devis étagère et plan de travail

Mme BOUTIGNY présente un devis de M. LEROY, menuisier, pour la fabrication et la pose :

- ↳ D'une étagère qui servirait de bibliothèque dans la classe de Cycle 3.
- ↳ D'un meuble pour encastrer le petit électroménager de la garderie et servir de plan de travail.

Le Conseil Municipal souhaite obtenir d'autres devis avant de prendre sa décision. Mme FLOURY se charge de demander ces devis.

Location du logement de fonction de l'école maternelle

**Délibération
N° 2013-040**

M. RIBET informe le Conseil Municipal du départ des occupants du logement de fonction de l'école maternelle, M. et Mme BLOT, à compter du 31 janvier 2014. M. et Mme BLOT proposent aux élus de reprendre, moyennant un prix de 2 500€, plusieurs éléments qu'ils ont installés à leurs frais dans ce logement, à savoir :

- Une cuisine aménagée
- Une cabine de douche
- Des portes de placard avec miroir

Le Conseil Municipal refuse cette proposition et suggère que M. et Mme BLOT négocient cette reprise de mobilier avec les futurs locataires.

Par ailleurs, le Conseil Municipal souhaite augmenter de 50 euros le loyer de ce logement par rapport au montant réglé actuellement par M. et Mme BLOT.

Considérant la vacance du logement de fonction de l'école maternelle à compter du mois de février 2014,

Considérant que les institutrices et instituteurs en poste à Gommerville n'ont pas souhaité occuper ce logement,

Considérant la candidature de Melle SAINT-LEGER et son concubin,

Le Conseil Municipal,

Par délibération,

- *Décide de louer ledit logement à compter du mois de février 2014 à Melle SAINT-LEGER Marion moyennant un loyer de 420 euros auquel s'ajouteront 130 euros de charges locatives.*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer un contrat précaire et révocable entre la Commune de GOMMERVILLE et lesdits locataires à compter du mois de février 2014 ainsi que tous les autres documents relatifs à cette location.*

Création d'un poste d'adjoint d'animation

**Délibération
N° 2013-041**

Mme BOUTIGNY explique au Conseil Municipal que le nombre d'enfants inscrits à la cantine est croissant et que la prise des repas est devenue trop bruyante. A ce titre, elle propose de répartir la pause déjeuner des cantiniers en deux services.

Cette organisation nécessite cependant la présence d'un agent supplémentaire pour occuper les enfants qui ne sont pas en train de déjeuner.

Considérant la nécessité de créer un emploi de non titulaire d'adjoint d'animation en raison du nombre croissant d'enfants inscrits à la cantine et de la mise en place de deux services à la cantine,

Le Conseil Municipal,

Par délibération,

Décide de créer à compter du 1^{er} décembre 2013 un emploi d'adjoint d'animation non titulaire à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions d'animation et de surveillance des élèves pendant la pause méridienne.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 297.

Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette création de poste.

Aliénation d'une partie de l'impasse des Filières	Délibération N° 2013-042
--	-------------------------------------

Considérant la requête de M. et Mme Jean-Jacques MARTIN qui souhaitent acquérir une partie de l'impasse des Filières mitoyenne avec leur propriété,

Considérant que cette partie de chemin rural n'est plus utilisée depuis des années et ne fait donc plus l'objet d'un entretien régulier,

Le Conseil Municipal,

Par délibération,

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'aliénation de la voie sus dite prévue par l'article L.161-10 du Code rural et à procéder à l'enquête publique réglementée par le décret n° 76-790 du 20 août 1976.

Classement de la Rue des Ecoliers dans le domaine communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la procédure de reprise de la voirie et des ouvrages du lotissement de la Rue des Ecoliers dure car les documents relatifs à l'exploration caméra des réseaux d'eau n'ont pas encore été fournis par l'association des copropriétaires du lotissement.

La Communauté de Communes, conformément à ses statuts, souhaite disposer de ces documents avant de reprendre les ouvrages pluviaux.

Désignation d'un référent pour le Conseil en énergie partagée	Délibération N° 2013-043
--	-------------------------------------

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que par délibération du 16 mai 2013, la Communauté de Communes a signé avec la CODAH une convention de partenariat pour la mise en place d'un service de Conseil en Energie Partagée à destination des Communes membres. Une conseillère en énergie va être chargée de diagnostiquer les pertes d'énergie qui peuvent exister sur les bâtiments communaux. Il revient aux Communes membres de désigner un référent.

***Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,***

- *Donne son accord de principe pour la mise en place du dispositif sur la Commune.*
- *Désigne MM. Philippe DETOURNAY et Denis LECORDIER comme référents titulaires et M. Sylvain LETHUILLIER comme référent suppléant.*

Divers

- ✓ 63 colis de Noël seront livrés à la mi-décembre pour être distribués aux aînés de la Commune qui ont plus de 70 ans.
- ✓ La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 18 janvier 2014 à 17h et elle sera précédée de l'inauguration des nouveaux locaux scolaires à 16h.
- ✓ Une réception sera organisée pour le personnel communal, le vendredi 20 décembre prochain à 18h à la Taranne.

Requêtes de l'association Modern'Dance

Monsieur RIBET soumet au Conseil Municipal les requêtes de M. NEVEU, Président de l'association Modern'Dance.

Lors de sa dernière séance du 8 octobre, le Conseil Municipal avait proposé de mettre à disposition de l'association, la salle polyvalente le mercredi soir à partir de 18h30 pour son cours de danse orientale.

En réponse à cette proposition, l'association souhaite disposer de ce créneau pour une nouvelle activité « danse » à destination des conjoints des adhérentes.

Avant de toute décision, le Conseil Municipal souhaite savoir si cette activité est inscrite dans les statuts de l'association, pourquoi elle est restrictive (conjointes des adhérentes) et si elle sera reconduite à la rentrée.

Par ailleurs, M. NEVEU a fourni les dimensions des miroirs avec leur installation mais celles-ci ne correspondent pas à l'encadrement des portes intérieures de la salle polyvalente et ne permettront donc pas un stockage des miroirs dans la salle polyvalente.

Un courrier sera adressé à M. NEVEU avec les réponses du Conseil Municipal.

Sinistre du 22 octobre 2013 à l'église

M. RIBET présente au Conseil Municipal les différents devis des entreprises pour effectuer les réparations de l'église suite au sinistre survenu le 22 octobre dernier. Le montant total de ces devis s'élève à 11 929.44€. A ce jour, l'origine du début d'incendie n'est toujours pas connue.

Devis VEOLIA	Délibération N°2013-
---------------------	---------------------------------

Monsieur le Maire présente un devis de la société VEOLIA pour la pose d'un compteur « eau potable » au niveau de la réserve incendie de la Rue des Ecoliers. Ce devis s'élève à 137,76€ TTC.

Ce compteur permettrait de contrôler le niveau du bassin de défense incendie du lotissement de la Rue des Ecoliers.

Réfection de la couverture de l'ancien préau de l'école	Délibération N° 2013-044
--	-------------------------------------

M. RIBET présente les devis pour la réfection de la couverture de l'ancien préau de l'école primaire. Ces devis s'établissent comme suit :

- Entreprise Xavier MOUSSE : 4 881.18€
- SARL GALAIS Jérôme : 5 697.97€
- SAS MORICET : 4 929.57€
- Entreprise GODEFROY Damien : 4 869.15€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération,

Décide de retenir le devis de l'entreprise Damien GODEFROY d'un montant de 4 869.15€ TTC.

Autorise M. le Maire à signer ce devis.

Gravillonnages 2014	Délibération N° 2013-045
----------------------------	-------------------------------------

M. le Maire présente l'estimation réalisée par les services de la D.D.T.M. pour les travaux d'enduits superficiels 2014. Les voies concernées sont la Rue de Rébomard et la Rue du Manoir.

- Rue du Rébomard : 36 107,24€ (T.T.C.)
- Rue du Manoir : 12 279,52€ (T.T.C.)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Après délibération,

Décide de retenir l'estimation de la D.D.T.M. pour la Rue de Rébomard (36 107,24€) et retient uniquement l'embranchement de la Rue du Manoir (estimation à venir).

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de Consultation des Entreprises pour la réalisation de ces travaux.

Entretien de la chaudière de l'école

Monsieur RIBET informe le Conseil Municipal que les entreprises sollicitées pour un contrat annuel d'entretien de la chaudière de l'école n'ont pas répondu. Des relances vont être effectuées.

M. RIBET présente le devis de la SARL PAYSAGES DE LA CHOUETTE pour effectuer le déneigement de la Commune :

- Déneigement avec la lame appartenant à la Commune : 37€ de l'heure
- Déneigement avec la lame de l'entreprise : 52€ de l'heure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Après délibération,

Accepte le devis de la SARL « Paysages de la Chouette » pour effectuer le déneigement de la Commune ;

Courriers et requêtes

Monsieur le Maire donne lecture de différents courriers :

Courrier adressé par M. HOORELBEKE, domicilié Rue de la Chouette, qui souhaiterait qu'une plaque indiquant les trois numéros des habitations de son impasse soit mise en place à l'entrée de l'impasse afin de faciliter les recherches des services de secours notamment.

Le Conseil Municipal ne répond pas favorablement à cette demande.

Courrier adressé par M. Alain PAUMIER qui a constaté des remontées capillaires au niveau du sol de son immeuble sis au 5 Place des anciens combattants. Il a constaté une pente opposée au caniveau collecteur des eaux de ruissellement ainsi qu'une fissure absorbante.

Le Conseil Municipal propose d'adresser le courrier de M. PAUMIER à la DDTM afin de leur demander s'il existe une garantie décennale pour les travaux du centre bourg.

Courrier de M. DETOURNAY qui soulève de nouveau la dangerosité du carrefour de la R.D. 31 et de la R.D. 10.

M. RIBET donne lecture d'un courrier du Département en date du 8 octobre 2013, qui informe qu'une réunion sera organisée afin d'examiner, en concertation, les dispositions envisageables pour l'amélioration de la sécurité de ce carrefour.

Requête de la Paroisse pour disposer de la salle polyvalente le mercredi 21 mai 2014 toute la journée dans le cadre de la retraite des futurs communiant.

Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition gratuitement la salle polyvalente pour la Paroisse le 21 mai prochain.

Requête de M. LUCAS qui a constaté que le boulodrome était régulièrement abîmé par les élèves de l'école lors d'activités sportives.

Le Conseil Municipal précise qu'un courrier sera adressé aux enseignantes pour leur demander de respecter les terrains du boulodrome.

Par ailleurs, le Conseil Municipal s'interroge pour savoir s'il serait nécessaire de nettoyer le terrain de tennis afin que les élèves puissent l'utiliser pour faire du sport.

Noël du Personnel Communal

**Délibération
N° 2013-047**

A l'occasion de la fin d'année et afin de récompenser le Personnel communal en poste, à savoir 8 agents communaux titulaires, deux agents non titulaires, une gardienne d'église et une bénévole de l'accueil périscolaire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Après délibération,

Décide d'offrir un chèque « CADO » d'une valeur unitaire de 30 euros aux onze membres du Personnel Communal en poste.

Ces chèques « CADO » seront achetés auprès du bureau de Poste de Saint-Romain de Colbosc pour un montant total de 330 euros.

Décide d'offrir à la gardienne de l'église, un bon d'achat d'un montant de 30 euros à valoir au Magasin Super U ;

Autorise M. le Maire à mandater la dépense relative à ces chèques « CADO » et à ce bon d'achat.

ETAT DES PRESENCES

De la séance du 5 décembre 2013

Nom prénom	Présence	Signature (seules les personnes présentes doivent signer le Procès Verbal)
BOQUET Karine	x	
BOUDIER Patrick	x	
BOUTIGNY Nadine	x	
DETOURNAY Philippe	x	
FLOURY Rachel	x	
HAUZAY Alain	x	
JAUDRIAT Jean-Marie	x	
LAVENU Sylvain	x	
LE ROY Aurélie		
LEBAS Patricia	x	
LECORDIER Denis	x	
LEGEMBRE Jean-Louis	x	
LETHUILLIER Sylvain	x	
MAILLARD Stéphanie	x	
RIBET Roger	x	